

PARTENARIAT ENTRE LES MINISTERES ECONOMIQUES ET FINANCIERS ET L'ASSOCIATION COMIN-G
SUIVI

ENGAGEMENTS DES MINISTERES ECONOMIQUES ET FINANCIERS	30 JUIN 2017
<p>AUTORISATION D'INTERVENTION DANS LES ECOLES ECONOMIQUES ET FINANCIERES</p> <p>L'association COMIN-G est autorisée à intervenir dans les écoles économiques et financières dans le cadre des formations initiales afin de présenter l'association et ses actions aux élèves. Les modalités concrètes de l'intervention sont à déterminer avec chaque direction, tant au niveau de l'organisation matérielle que du temps d'intervention devant les élèves. Les frais de transport de l'intervenant-e de COMIN-G seront pris en charge par la direction qui accueille.</p>	<p>L'organisation des interventions de Comin-G dans les écoles a été définie avec les directions tout au long de l'année 2016.</p> <p>Depuis 2016, l'association COMIN-G est intervenue :</p> <p>Septembre 2016 : CMFI à l'IGPDE Septembre 2016 : ENFIP inspecteurs. Présentiel à Noisy et visioconférence avec Clermont et Toulouse Janvier 2017 : CEFIL – INSEE à Libourne Avril 2017 : ENFIP Contrôleurs – présentiel à Lyon, Clermont et Noisy Mai 2017: ENCCRF : Montpellier Juin 2017 : END Tourcoing</p>
<p>AUTORISATION D'ABSENCE</p> <p>Des autorisations spéciales d'absence peuvent être accordées aux membres administrateurs de l'association COMIN-G, agents des ministères économiques et financiers. Ces différentes autorisations d'absences doivent permettre de participer aux différentes réunions ou interventions relatives aux activités de l'association auprès des agents des ministères économiques et financiers.</p> <p>L'ensemble des autorisations spéciales d'absence sera attribué dans la limite de 30 jours/an répartis entre les administrateurs-trices et 10 jours/an pour le/la président-e. La liste des administrateurs-trices sera communiquée chaque année à l'administration. Ces autorisations seront délivrées sous réserve des nécessités de service.</p>	<p>Le président de COMIN-G a transmis début 2017 à la DDEP le relevé des autorisations d'absence pour l'année 2016.</p> <p>Au total, 5,5 jours d'autorisations d'absence ont été comptabilisés. 3 jours concernent le président de l'association. Les 2,5 restants se répartissent entre 3 administrateurs de l'association COMIN-G.</p> <p>Les quatre agents concernés appartiennent tous à la DGFIP (3 à la DG et 1 agent à la DDFIP 95).</p>
<p>SOUTIEN A LA COMMUNICATION</p> <p>L'association COMIN-G bénéficie, pour sa communication interne aux ministères, du soutien du service de communication du secrétariat général des ministères économiques et financiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conception et impression de dépliants d'information - Conception et réalisation d'une vidéo « promotionnelle » <p>L'association COMIN-G peut utiliser les panneaux d'affichage réservés aux associations sur chacun des sites de nos administrations. Un lien vers le site de l'association COMIN-G sera accessible à partir de l'intranet ministériel.</p>	<p>En 2016, le service de communication ministériel (SIRCOM) du SG a élaboré un dépliant en collaboration et pour l'association COMIN-G. Une vidéo promotionnelle est en cours de réalisation.</p> <p>Un jeu de clefs complet a été remis au président de l'association afin qu'il puisse accéder à l'ensemble des panneaux d'affichage réservés aux associations sur tous les sites.</p> <p>Un lien vers le site de l'association est présent sur l'intranet ministériel. De plus, il est systématiquement communiqué lors des événements organisés par le SG sur la lutte contre l'homophobie.</p>
<p>SOUTIEN A LA LOGISTIQUE</p> <p>L'association COMIN-G bénéficie d'un accès à des moyens de reproduction ainsi qu'au service</p>	<p>L'association a reçu toutes les autorisations pour accéder aux différents services de</p>

de réservation de salles à Bercy.	reproduction et de réservation de salles.
ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION COMIN-G	30 JUIN 2017
<p>EXPERTISE</p> <p>L'association COMIN-G apporte son expertise aux services des ministères économiques et financiers. Elle peut notamment participer à des projets liés à la lutte contre les discriminations LGBTphobes.</p> <p>Elle apporte également son expertise à la cellule de prévention des discriminations sur des situations individuelles.</p> <p>L'association COMIN-G soumet à l'administration les situations individuelles qui nécessitent une expertise de l'administration</p>	<p>En 2016, l'association a répondu à chaque demande de l'administration (directions et SG) et de la cellule concernant l'accompagnement et l'expertise sur plusieurs situations individuelles.</p>
<p>PRESENTATION DE LA POLITIQUE MINISTERIELLE</p> <p>L'association COMIN-G s'engage à présenter et faire connaître dans ses interventions la politique ministérielle de lutte contre les discriminations et notamment les 10 engagements contre l'homophobie.</p> <p>L'association COMIN-G participe aux actions de communication des ministères liées à la lutte contre l'homophobie et en assure la visibilité sur son site internet.</p> <p>Elle participe notamment aux journées nationales de lutte contre l'homophobie et de prévention Sida.</p> <p>Lorsque l'association COMIN-G participe à des colloques ou salons hors des ministères économiques et financiers, elle pourra proposer à l'administration de s'associer à elle sur ces événements.</p>	<p>Lors de ses interventions, que ce soit dans les écoles ou dans d'autres structures hors MINEF, l'association COMIN-G valorise les engagements ministériels. Ces engagements sont également rappelés sur le site internet de l'association.</p> <p>L'association a également participé activement aux journées nationales de lutte contre l'homophobie et de prévention Sida. Elle a notamment, en 2016, proposé la projection du film Comin-In lors de la journée mondiale de lutte contre l'homophobie. Cette projection-débat, organisée et financée par la DDEP a rencontré un grand succès.</p> <p>En 2017, le président de l'association a participé à un groupe de travail inter directionnel pour élaborer une affiche sous forme de bande dessinée.</p>
<p>SUIVI ET DUREE DU PARTENARIAT</p> <p>Le présent partenariat prend effet à compter du 1^{er} janvier 2016 pour une durée de 3 ans renouvelable.</p> <p>Les actions entreprises dans le cadre de ce partenariat feront l'objet d'un bilan annuel entre le secrétariat général des ministères et l'association COMIN-G.</p>	<p>Le président de l'association a rencontré le délégué à la diversité et à l'égalité professionnelle en mai 2017 afin de faire un bilan du partenariat.</p>